

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SAGE CHER AMONT

Pour une gestion durable de la ressource en eau
et des milieux aquatiques



www.sage-cher-amont.fr

**RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
ADOPTÉ PAR LA CLE LE 28/01/2021**

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
CARACTERISTIQUES CHIFFREES	3
POURQUOI UN SAGE SUR CE TERRITOIRE ?	3
ENJEUX ET OBJECTIFS.....	4
.....	4
RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION	4
COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	5
STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE	5
ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	6
REUNIONS ORGANISEES EN 2019.....	7
COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	7
CLE du 03/09/2019 à Montluçon (Montluçon Communauté).....	7
CLE du 19/09/2019 à Saint-Amand-Montrond (Chambre d'agriculture du Cher).....	7
BUREAU	8
Bureau du 27/02/2019 à Bourges.....	8
AUTRES REUNIONS ORGANISEES AVEC L'APPUI DE LA CELLULE D'ANIMATION ...	8
CTGQQ dans le département du Cher	8
Contrats territoriaux Œil-Aumance, Cher amont et Cher montluçonnais.....	8
REUNIONS DANS LESQUELLES LA CLE A ETE REPRESENTEE EN 2019.....	11
AVIS FORMULES PAR LA CLE.....	13
INFORMATION/SENSIBILISATION	14
SITE INTERNET (www.sage-cher-amont.fr).....	14
LETTRE NUMERIQUE D'INFORMATIONS.....	14
CARTES INTERACTIVES.....	14
BILAN FINANCIER 2018.....	16
ANNEXE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE.....	17
ANNEXE 2 – ETAT 2016 ET 2019 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	24

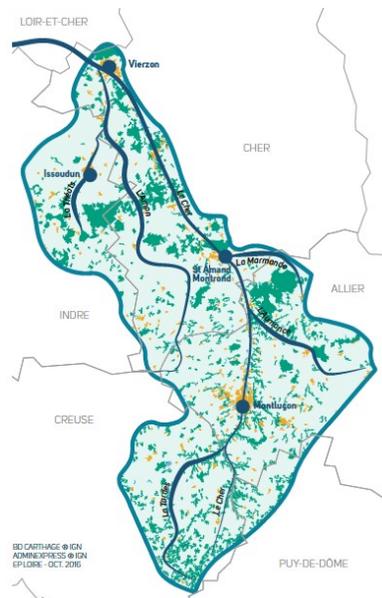
PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

CARACTERISTIQUES CHIFFREES

Le périmètre du SAGE Cher Amont s'étend sur une superficie de 6 780 km², depuis sa source à Mérinchal sur les plateaux des Combrailles jusqu'à Vierzon au droit de la confluence entre le Cher et son affluent rive gauche, l'Arnon.

Administrativement, cette procédure concerne une population d'environ 222 000 habitants, et se situe sur :

- 3 régions, 5 départements et 355 communes
- Bassin versant d'une superficie d'environ 6 750 km²
- 5 685 km de linéaire de cours d'eau avec comme axe principal le Cher (225 km) et ses affluents principaux de l'amont vers l'aval : la Tardes, l'Aumance, la Marmande et l'Arnon
- Population totale estimée à environ 222 000 habitants
- Entre 40 et 50 millions de m³ d'eau prélevés annuellement
- Près de 360 seuils et barrages pouvant faire obstacle à la continuité écologique et à la libre circulation des sédiments
- Près de 4 000 plans d'eau
- Environ 670 km² classés avec une probabilité forte à très forte de présence de zones humides.



POURQUOI UN SAGE SUR CE TERRITOIRE ?

- Des cours d'eau dégradés - 80% des masses d'eau sont classées en état écologique moins que bon avec une absence quasi-totale de maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour assurer leur gestion et améliorer leurs fonctionnalités
- 2 nappes souterraines majeures avec des problématiques de pollutions diffuses liées à différents types d'activités
- Des retenues superficielles (Rochebut, Sidiailles, ...) stratégiques présentant une certaine vulnérabilité
- Un territoire largement caractérisé par une situation de déficit quantitatif entre les ressources en eau disponibles et les prélèvements nécessitant la mise en place de mesures d'économie et de sécurisation notamment pour l'alimentation en eau potable
- Des zones humides peu inventoriées et par conséquent, non protégées de toute destruction au travers des documents d'urbanisme
- Des pôles urbains inondables par les crues du Cher et ses principaux affluents.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Au regard des éléments issus de l'état des lieux, du diagnostic et de différents scénarios d'évolution, la CLE a arrêté 3 enjeux :

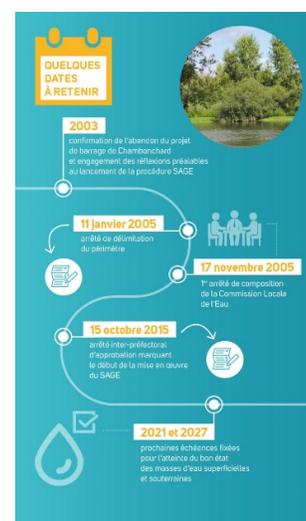
- Satisfaire l'alimentation en eau potable et les exigences écologiques
- Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les rejets polluants
- Repenser l'aménagement des rivières et assurer leur entretien.

En déclinaison, le SAGE comporte une vingtaine d'objectifs opérationnels regroupés en 5 thèmes.

Thèmes	Objectifs	Pages du PAGD	Pages du règlement
Gouvernance	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	47-48	
	Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	49-52	
	Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	53-55	
Gestion quantitative	Organiser la gestion des prélèvements	56-61	6-8
	Economiser l'eau	62-67	
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'abreuvement en préservant les cours d'eau à l'étiage sur les bassins de la Tardes et de la Voueize	68-70	
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage	71-74	
	Sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable et industrielle	75-77	
Gestion qualitative	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	78-81	
	Atteindre le bon potentiel de la retenue de Rochebut	82-84	
	Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Œil	85-87	
	Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable	88-91	
	Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	92-95	
Gestion des espaces et des espèces	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	96-100	
	Rétablir la continuité écologique	101-108	
	Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau	109-113	9-10
	Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	114-120	11-13
	Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)	121-124	
Inondations	Réduire le risque inondation	125-131	

RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION

- 11 janvier 2005 : arrêté interpréfectoral définissant le périmètre du SAGE ;
- 17 novembre 2005 : arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- 19 avril 2006 : réunion d'installation de la CLE marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE ;
- 27 septembre 2013 : approbation du projet de SAGE par la CLE ;
- 8 novembre 2013 au 8 mars 2014 : consultation des assemblées sur le projet de SAGE.
- 1er décembre 2014 au 8 janvier 2015 : enquête publique sur le projet de SAGE
- 20 octobre 2015 : adoption du SAGE par arrêté interpréfectoral



Instance de concertation et de décision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de 64 membres répartis au sein de 3 collèges. Tout d'abord mise en place pour élaborer le SAGE, elle est chargée, depuis son approbation en octobre 2015, de le faire vivre et respecter en assurant le suivi de sa mise en œuvre notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.



Considérant que le mandat de 6 ans des membres de la CLE, fixé par l'arrêté n°2012-1-1355 du 6 février 2012, était venu à échéance le 5 février 2018, la composition de la commission a été intégralement renouvelée par [arrêté n°2018-01-0156 daté du 6 mars 2018](#).

A la suite de ce renouvellement complet, il a été procédé en avril 2018 à l'élection du Président et des 2 Vice-présidents ainsi qu'à la désignation des [membres du Bureau](#). Ainsi, MM. Jean-Pierre GUERIN, Jacques PALLAS et Serge PERROCHON ont respectivement conservés leurs fonctions dans les missions évoquées ci-dessus.

Au cours de cette même séance plénière, les [règles de fonctionnement de la CLE](#) toillettées ont été approuvées.

STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

La CLE est dépourvue de toute personnalité morale et juridique propre. Ne disposant d'aucun moyen humain et financier, elle a confié depuis 2003 le rôle de structure porteuse à l'Etablissement public Loire (www.eptb-loire.fr) qui assure les missions de secrétariat technique et administratif, l'animation et la maîtrise d'ouvrage d'études et d'autres actions (communication/sensibilisation).

En 2019, l'animation du SAGE a été assurée par 1 animateur à 67% d'un temps complet basé à Orléans.

De plus, à partir d'avril, une chargée de mission, basée également à Bourges, a accompagné l'élaboration du CTG2Q bassin du Cher dans le département du Cher (75% de son temps ont été imputés sur le SAGE Cher amont et 25% sur le SAGE Yèvre-Auron).

Ces chargés de mission ont été appuyés par les agents de l'EP Loire suivants :

- Secrétariat : 1 assistante (9,8 % d'un équivalent temps plein) et 1 adjointe administrative et financière (8,9%) ;
- Encadrement /SIG/CE : 1 chargée de mission SIG (10,5 %) ; 1 chargé de mission spécifique à la thématique « continuité écologique » (7,4%).

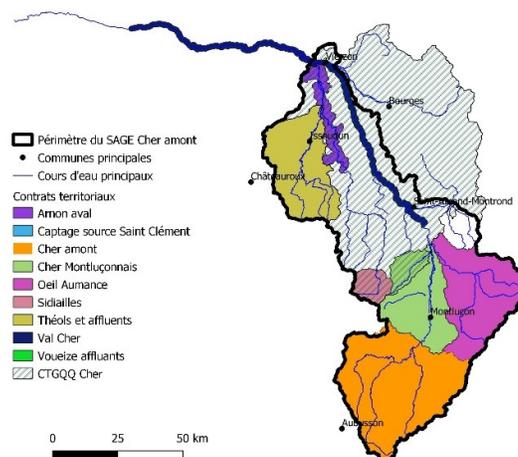
Il est également à noter un appui assuré par d'autres agents de l'Etablissement sur des fonctions support : communication, marché public, finance, comptabilité ...

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

L'année 2019 constitue la 4^e année de mise en œuvre du SAGE.

Ainsi, les priorités d'actions ont visé à :

- créer une dynamique permettant que ce document de planification soit respecté en émettant des avis motivés sur l'ensemble des dossiers adressés à la CLE ;
- poursuivre l'accompagnement des porteurs de contrats territoriaux et de ceux en cours d'émergence : CTMA Arnon aval- CTMA Théols –CTMA Cher montluçonnais- CTMA Œil-Aumance – CTMA Haut Cher - CTGQQ dans le département du Cher.
- suivre, en lien avec certaines des dispositions du SAGE, des études portées par différents acteurs en participant aux comités de pilotage :
 - Restauration de la continuité écologique : Yèvre aval, Cher montluçonnais et Arnon aval (Dispositions GM-2-D1 et D2).
 - Etude d'impact relative à la demande d'autorisation pluriannuelle de prélèvements d'AREA Berry sur le secteur Cher-Arnon (Disposition QT-1-D1)
 - Schéma d'alimentation en eau potable de la Creuse (Objectif QT-5)
 - Stratégie locale de gestion du risque d'inondation à Montluçon (Disposition IN-1-D5)
 - Projet d'aménagement d'intérêt commun relatif aux systèmes d'endiguement et aux zones d'expansion de crue (Disposition IN-1-D3)
 - Etude « 3P » Cher
 - Révision des arrêtés cadres sécheresse



Le tableau situé en annexe 1 vise à présenter l'état d'avancement au 31/12/2019 de chacune des dispositions du SAGE Cher amont relevant de la CLE ou de la structure porteuse.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

En 2019, 2 réunions de CLE ont été organisées. Retrouvez à partir de ce lien (www.sage-cher-amont.fr/comptes-rendus/) les présentations et comptes-rendus de ces séances plénières.

CLE DU 03/09/2019 A MONTLUÇON (MONTLUÇON COMMUNAUTE)

Nombre de présents ou personnes représentées : 11 élus / 7 usagers / 3 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour :

- Point 1 : CR de la CLE du 20/12/2018 - avis favorable de la CLE
- Point 2 : Rapport d'activités 2018 de la CLE – avis favorable de la CLE
- Point 3 : Demande d'actualisation partielle des volumes prélevables déposée par AREA Berry – avis de principe favorable de la CLE mais avis définitif reporté à la séance suivante faute de quorum respecté
- Point 4 : Contrat territorial de captage de Brion – avis favorable de la CLE
- Point 5 : Modification des cartes du TRI de Montluçon - avis favorable de la CLE
- Point 6 : PLUi Communauté de communes du Pays d'Issoudun - avis favorable de la CLE
- Point 7 : Feuille de Route de la CLE – avis de la CLE reporté à la prochaine séance afin de laisser la possibilité aux membres de la CLE d'apporter des compléments
- Point 8 : Méthodologie d'inventaire des zones humides par le SMADC - avis favorable de la CLE
- Point 9 : Questionnaire du Ministère de la transition Ecologique sur le fonctionnement des CLE - avis de la CLE reporté à la prochaine séance
- Point 10 : Autorisation environnementale relative à la construction de l'A79 - avis favorable de la CLE
- Point 11 : Informations diverses : Point hydrologique - Point législatif - Cartographie des cours d'eau dans le Puy-de-Dôme - Etude 3P Bassin du Cher - Suivi anguilles 2019 – Retour sur la réunion Inter-SAGE - SDAEP de la Creuse - Restauration de la continuité écologique.

CLE DU 19/09/2019 A SAINT-AMAND-MONTROND (CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER)

Nombre de présents ou personnes représentées : 6 élus / 5 usagers / 5 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour et décisions : séance organisée pour valider les points 3, 7 et 9 de l'ordre du jour de la réunion du 03/09

- Point 1 : Actualisation partielle des volumes prélevables – avis favorable
- Point 2 : Feuille de Route de la CLE - avis favorable
- Point 3 : Questionnaire du MTES sur le fonctionnement des CLE – Document rempli et validé en séance
- Point 4 : Questions diverses : CCTP inventaire des zones humides

BUREAU

En 2019, 1 réunion a été organisée à Bourges dans les locaux de la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Cher.

Retrouvez à partir de ce lien (www.sage-cher-amont.fr/comptes-rendus/) les présentations.

BUREAU DU 27/02/2019 A BOURGES

Nombre de présents ou personnes représentées : 3 élus / 2 usagers / 3 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour et décisions :

- Point 1 : 2 demandes de régularisation de plans d'eau – avis favorables avec observations
- Point 2 : Questions importantes du SDAGE et du PGRI – avis favorables avec propositions
- Point 3 : Contribution sur la place et les enjeux de la politique de l'eau au sein des quatre thématiques du Grand débat national en réponse à la sollicitation du Président du Comité de bassin Loire-Bretagne – pas de réponse
- Point 4 : Feuille de route de la CLE – présentation de l'objectif, modalités et calendrier de construction
- Point 5 : Informations diverses : 2e séquence des Assises de l'eau - Cartographie des cours et points d'eau dans le département 63 - Autre demande d'avis non traitée - Journée technique de formation des membres des CLE aux dynamiques de cours d'eau et à l'aménagement en rivière.

AUTRES REUNIONS ORGANISEES AVEC L'APPUI DE LA CELLULE D'ANIMATION

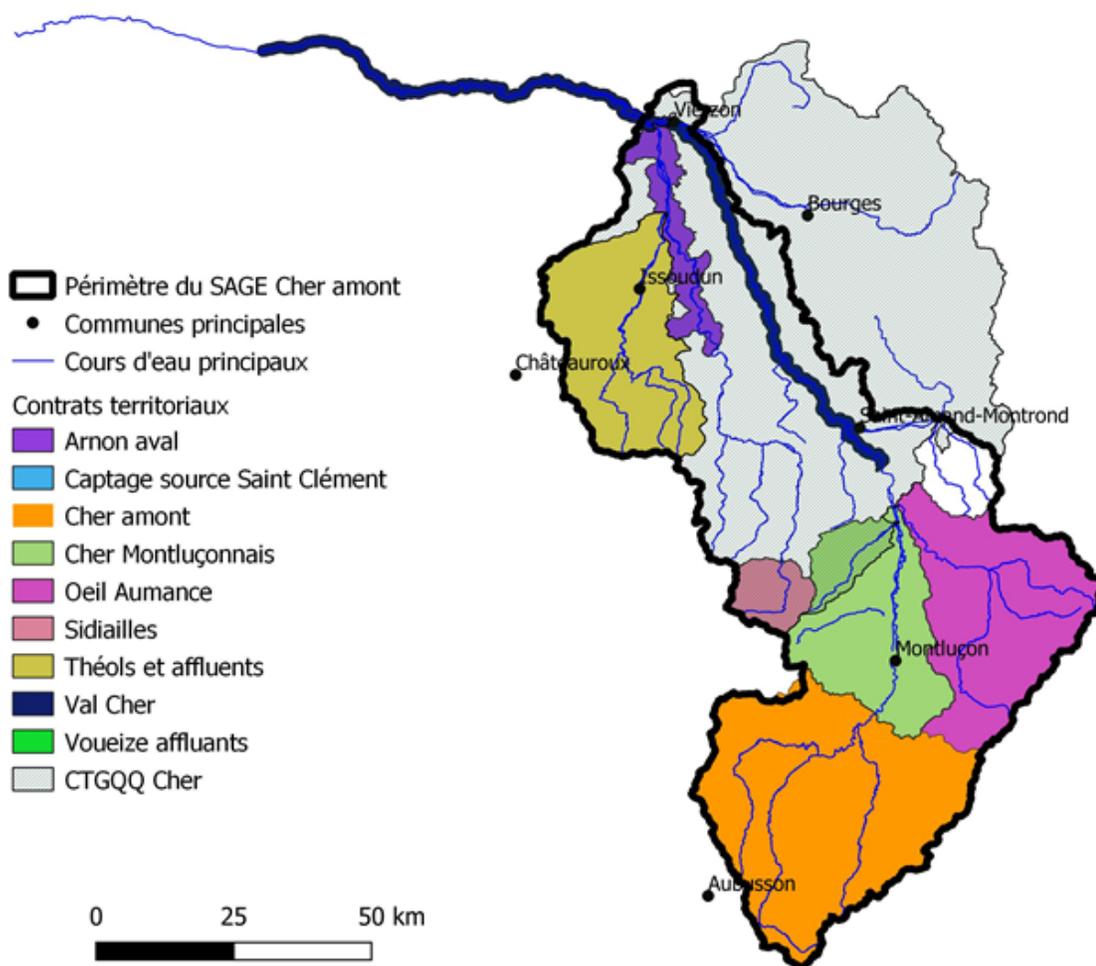
CTGQQ DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

Dans le cadre de l'élaboration de ce CTGQQ, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et la CLE du SAGE Yèvre-Auron, 12 réunions se sont tenues (25/01, 14/03, 12/06, 28/08, 10/09, 24/09, 18/10, 4/11, 7/11, 18/11, 28/11 et 10/12). Il d'agissait soit de comité de cadrage, de comité de concertation avec réflexion en groupes de travail ou des tables rondes. Des entretiens bilatéraux ont été organisés avec environ 30 structures afin de recueillir leurs attentes et connaître les éventuelles actions qu'elles pourraient porter dans le cadre de cette future programmation.

[Retrouvez en ligne](#) les informations relatives à cette procédure

CONTRATS TERRITORIAUX ŒIL-AUMANCE, CHER AMONT ET CHER MONTLUÇONNAIS

Dans le cadre de la préfiguration de ces procédures contractuelles, un accompagnement technique a été réalisé en participant aux réunions des comités de pilotage et en relisant des documents.



Cartographie des contrats territoriaux présents sur le périmètre du SAGE Cher amont

CT	Réunions 2019 auxquelles un représentant de la CLE a participé	Etat d'avancement de la procédure au 31/01/2020
Arnon aval	17/01, 05/02, 14/10	Analyse des offres de l'étude bilan du CT 2015-2019 – Scénarios d'aménagements sur les 6 ouvrages hydrauliques étudiés avec analyse multicritère
Théols	07/02	Etat des lieux/diagnostic validés 23/10/19 - affermissent de 2 TO « hydrologie » et « prévention des inondations » - réunions tables rondes après les élections – périmètre et statuts Gemapi depuis 01/2020
Cher montluçonnais	11/02, 19/03, 01/10	CCTP en cours de finalisation – absence d'animation
Hautes Vallées du Cher	06/09	Rapport d'état des lieux de l'étude préalable présenté en 12/2019 aux COTECH et COPIL
Œil-Aumance	-	Présentation du rapport d'état des lieux au COPIL à venir (03/2020)
Captage prioritaire de Brion	25/11	Contrat signé le 25/11/2019 – en cours de mise en oeuvre
CTG2Q	Cf. page précédente	Réunions de concertation terminées - Présentation des fiches actions du CT au 2 ^e trimestre 2020 pour un dépôt du projet de CT à l'été 2020

REUNIONS DANS LESQUELLES LA CLE A ETE REPRESENTEE EN 2019

Par le biais de son Président ou Vice-président et/ou des animateurs de la procédure ou du chargé de mission « continuité écologique » de l'Etablissement, la CLE a été représentée dans 37 réunions organisées par des instances partenaires (collectivités et leurs groupements, services de l'Etat, associations, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires, ...).

THEMATIQUE	OBJET	PORTEUR	DATE
Milieux aquatiques	SCoT Avord-Bourges-Vierzon	PETR	08/01/2019
Milieux aquatiques	COFIL CT Arnon aval	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de l'Arnon aval	17/01/2019
Gestion quantitative et qualitative	CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	25/01/2019
Milieux aquatiques	COFIL Etat des lieux « anguille » 2019 –bassin du Cher	EP Loire	30/01/2019
Gouvernance / planification	Carrefour de gestion locale de l'eau	-	31/01/2019
Milieux aquatiques	COFIL RCE Arnon	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de l'Arnon aval	05/02/2019
Milieux aquatiques	COFIL CT Théols	Syndicat du bassin de la Théols	07/02/2019
Gestion quantitative	Comité de gestion OUGC Allier	Chambre agriculture 03	11/02/2019
Milieux aquatiques	COFIL CT Cher montluçonnais	Communauté d'agglomération de Montluçon	11/02/2019
Gouvernance / planification	Préparation de la feuille de route	Agence de l'eau	08/03/2019
Gestion quantitative et qualitative	Comité de cadrage CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	14/03/2019
Milieux aquatiques	COFIL CT Cher montluçonnais	Communauté d'agglomération de Montluçon	19/03/2019
Gouvernance / planification	Groupe technique national SAGE	MTES	26/03/2019
Gestion quantitative	Conférence départementale eau	Préfecture de l'Allier	02/04/2019
Inondation	Programme d'actions d'intérêt commun	EP Loire	10/04/2019
Gestion quantitative	COFIL AREA Berry	AREA Berry	26/04/2019
Gouvernance / planification	Réunion Présidents CLE	Agence de l'eau	09/05/2019
Gouvernance / planification	Point financement des SAGE portés par l'EP Loire	Agence de l'eau	17/05/2019
Milieux aquatiques	Journée de sensibilisation Gemapi	SAGE Cher amont / Cher aval / Yèvre-Auron	06/06/2019
Gestion quantitative et qualitative	Comité de concertation CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	12/06/2019
Milieux aquatiques	Cellule ASTER 18	Conseil départemental 18	14/06/2019
Gestion quantitative	COFIL AREA Berry	AREA Berry	20/06/2019

Milieux aquatiques	Groupe de travail – priorisation des actions RCE	DDT 37	25/06/2019
Milieux aquatiques	COPIL Etat des lieux « anguille » 2019 –bassin du Cher	EP Loire	10/07/2019
Gestion quantitative	Cellule sécheresse	DDT de la Creuse	20/08/2019
Gestion quantitative et qualitative	Comité de cadrage n°6 CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	28/08/2019
Milieux aquatiques	COTECH CT Haut Cher	CC Marche et Combraille en Aquitaine	06/09/2019
Gestion quantitative et qualitative	Comité de concertation CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	10/09/2019
Gestion quantitative et qualitative	Comité de rédaction CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	24/09/2019
Milieux aquatiques	COPIL CT Cher montluçonnais	Communauté d'agglomération de Montluçon	01/10/2019
Milieux aquatiques	COPIL RCE Arnon	SMAVAA	14/10/2019
Gestion quantitative et qualitative	Table ronde n° 1 CTG2Q	Chambre d'agriculture + SAGE	18/10/2019
Gestion quantitative et qualitative	Table ronde n°2 CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	04/11/2019
Gestion quantitative	Révision arrêté cadre sécheresse	DDT 18	06/11/2019
Inondation	Etude 3P	EP Loire	07/11/2019
Gestion quantitative et qualitative	Table ronde n°3 CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	07/11/2019
Gouvernance / planification	Colloque ANEB	ANEB	14/11/2019
Gestion quantitative et qualitative	Table ronde n°4 CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	18/11/2019
Gouvernance	Réunion bilatérale CD18 / SAGE Cher amont et Yèvre-Auron	CD 18	22/11/2019
Gestion quantitative et qualitative	Table ronde n°5 CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	28/11/2019
Gestion quantitative et qualitative	Comité de cadrage CTG2Q Cher	Chambre d'agriculture + SAGE	10/12/2019
Milieux aquatiques	Formation licence professionnelle Gestion de l'Eau et Développement de ses Territoire	Université d'Orléans	18/12/2019

AVIS FORMULES PAR LA CLE

En 2019, la CLE a été sollicitée pour émettre un avis sur les 13 dossiers suivants :

- 5 régularisations d'étangs dans le département de la Creuse
- Révision de la cartographie des zones inondables du TRI de Montluçon
- Projet d'aménagement de l'A79
- Projet de PLUI de l'ancienne Communauté de communes de Vatan
- Projet de PLUI du Pays d'Issoudun
- Projet de contrat territorial sur le captage prioritaire de Brion
- Projet de travaux de drainage et de création d'une réserve d'eau agricole sur les communes de Communes de Vicq-Exempt (36), Chateameillant et Beddes (18)
- Enquête du ministère sur le fonctionnement et le rôle des CLE
- Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

Pour 2 d'entre eux (dossiers non soulignés), les délais de consultation n'ont pas permis de formuler un avis. De plus, pour certains plans d'eau au regard de l'intérêt mineur du dossier, seuls des avis techniques sur les projet d'arrêté ont été rendus par la cellule d'animation du SAGE.

L'ensemble des avis formulés est consultable à l'adresse suivante (<http://www.sage-cher-amont.fr/deliberations/>).

Le temps de travail moyen consacré à la lecture des documents présentant les projets et à la préparation d'une note synthétique visant à faciliter la compréhension de ces éléments est estimé à 1,5 à 3 jours/dossier soit environ un total estimé à une vingtaine de jours pour l'année 2019.

SITE INTERNET (www.sage-cher-amont.fr)

Le site internet a été mis à jour avec s 2 articles relatifs à :

- La journée de sensibilisation à la Gemapi
- Le contrat territorial de gestion quantitative et qualitative de l'eau du bassin du Cher dans le Cher.

LETTRE NUMERIQUE D'INFORMATIONS

En 2019, les actualités liées au territoire du SAGE Cher amont complétées par celles de niveau national et bassin ont été diffusées au travers de 2 lettres numériques parues en [mars](#) et [juillet](#) 2019.

Le tableau présenté ci-dessous retracent les résultats liés à la consultation de ces documents numériques par les destinataires représentant les membres de la CLE, les collectivités (communes, départements, régions), les associations, les services et établissements publics de l'Etat.



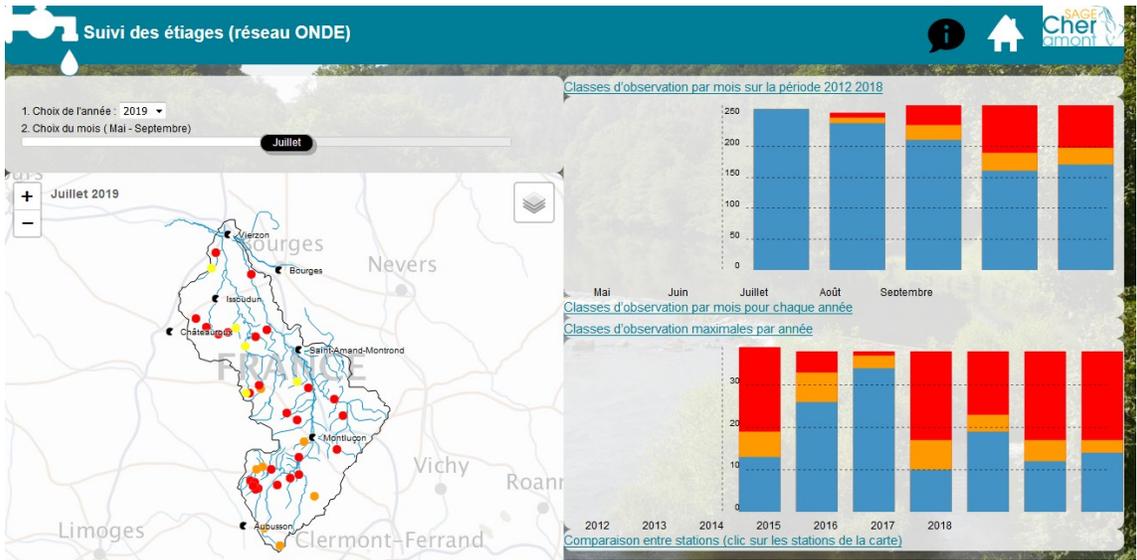
Journée de sensibilisation à la GemAPI
Dans le cadre de la semaine des Auteurs en Région Centre-Val de Loire, une journée d'information a été organisée, le 6 juin 2019, à l'attention des membres des CLE des SAGE Cher amont, Cher aval et Vère-Auron ainsi que des élus des structures en charge de la GemAPI sur ces territoires. Organisée par l'Établissement public Loire, en partenariat avec le CPE Val de Garonne, cette journée a permis de regrouper une quarantaine de personnes qui ont pu découvrir sur 3 sites les actions mises en oeuvre par les syndicats détenteurs de cette compétence.
[Retrouver les documents présentés](#)

Lettre	Nombre de destinataires	Personnes ayant ouvert la lettre		Personnes ayant cliqué sur un article	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
N°11 – mars 2019	490	175	35%	20	4%
N°12 – août 2019	463	181	40%	23	5%

CARTES INTERACTIVES

De nouvelles cartes interactives ont été développées afin de mettre à disposition et valoriser un grand de données relatives à l'eau. Ainsi, à l'aide de ce [sommaire](#), accédez désormais aux informations suivantes :

- Évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles
- Paramètres hydrobiologiques, physico-chimiques, polluants
- Suivi des étiages (réseau ONDE)
- Prélèvements
- Inondation



BILAN FINANCIER 2019

Le budget du SAGE se décompose en 3 volets :

- volet 1 : « Animation » ;
- volet 2 : « Communication » ;
- volet 3 : « Etudes ».

Au titre de l'année 2018, les dépenses dites d'animation comprenant les salaires et charges de la cellule d'animation et les frais de fonctionnement (affranchissement, télécommunications, transports, matériel, logiciels et fournitures administratives, réservation de salle, assurances, ...) se sont élevées à € TTC (Salaires et charges = € + frais de fonctionnement = 9186,74 €).

Concernant les actions de communication, les dépenses ont été liées à l'hébergement du site internet dont le montant total s'élève à 337,71 € TTC et à la journée de sensibilisation inter-SAGE dont le montant total s'élève à 253,72 €. TTC.

Enfin pour le volet « études », aucune prestation n'étant engagée en 2019, le montant de dépenses est en conséquence nul.

Le montant total des dépenses pour 2019 s'élève donc à € TTC.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation	€
	Frais de fonctionnement	9186,74 €
	<u>Sous-total</u>	<u>€</u>
<u>Communication</u>	Site Internet	338 €
	<u>Journée inter-SAGE</u>	<u>254 €</u>
	<u>Sous-total</u>	<u>592 €</u>
TOTAL animation - communication		€

Ces dépenses ont été couvertes par des subventions versées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les contributions des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine.

ANNEXE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE

Enjeux	Objectif	Disposition	Action	Délais	Observations
GO-Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D1 Assurer le portage et le suivi de la mise en œuvre du SAGE	Mettre en œuvre, suivre et réviser le SAGE.	Pendant les 6 ans	Avis émis à chaque consultation Tableau de bord en cours de réalisation
		GO-1-D2 Créer et renforcer les synergies territoriales	Instituer une commission inter-SAGE dans un délai de 3 ans.	Pendant les 6 ans	Travail initié avec la CLE du SAGE Yèvre-Auron dans le cadre du CTGQQ A initier avec la CLE du SAGE Cher aval notamment sur le DPF du Cher
	GO-2 Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	GO-2-D1 Accompagner le transfert du Domaine Public Fluvial du Cher et faire émerger une structure de gestion intégrée opérationnelle	Envisager préférentiellement les options de transfert du DPF du Cher vers l'EP Loire puis les Conseils régionaux ou généraux ou leurs groupements (structure interdépartementale).	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée – proposition d'engager une réflexion en mutualisation avec le SAGE Cher aval – projet tutoré en cours d'émergence avec le CNAM du Mans
		GO-2-D2 Favoriser l'émergence et accompagner les porteurs de programmes contractuels	Favoriser l'émergence et la structuration de porteurs de programmes contractuels à l'échelle des sous bassins, en particulier sur les secteurs prioritaires (Arnon aval et médian, Tardes-Voueize, Cher amont, médian et aval et œil-Aumance)	Pendant les 6 ans	Action initiée par un accompagnement plus ou moins important réalisé sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Œil-Aumance, Théols et Arnon aval A initier sur le bassin Cher médian, Cher aval et partie amont du bassin de l'Arnon
GO-3 Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer un plan de communication visant à assurer une bonne compréhension des enjeux et des objectifs recherchés par le SAGE.	Dans un délai de 4 ans	Action initiée sans réel plan de communication Différents produits réalisés (Site internet, plaquette de présentation, lettres numériques, guides) – Mutualisation des actions entre SAGE portés par l'EP Loire – Actions à planifier en fonction des ressources financières disponibles et des besoins éventuels des acteurs locaux	
QT-Gestion quantitative	QT-1 Organiser la gestion des prélèvements	QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Définir les volumes maximums prélevables par usage, sous bassin versant et période. En fonction de l'évolution des connaissances, modifier ces volumes lors de la révision du SAGE (tous les 6 ans).	Pendant les 6 ans	Action en cours au travers de la participation aux travaux des OUGC jusqu'à l'obtention des autorisations unique de prélèvements – Action à engager - Mener l'éventuelle réflexion en cas de besoin de révision

					des volumes prélevables voire mise en œuvre de l'orientation 7C du SDAGE
		QT-1-D4 Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique	Engager, en concertation avec les services de l'Etat, une réflexion sur les valeurs des débits objectifs d'étiage en vue d'apporter des éléments d'information permettant leur éventuelle révision	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée avec l'analyse des assecs, des débits mensuels – Poursuivre la réflexion notamment dans le cadre de la révision des arrêtés cadre sécheresse initiée dans plus départements
QL-Gestion qualitative	QL-3 Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Oeil	QL-3-D1 Améliorer les connaissances pour diminuer l'impact des rejets de l'assainissement industriel	Poursuivre avec les industriels la réflexion afin de définir les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de bon état des eaux.	Pendant les 6 ans	A engager
	GM-1 Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	GM-1-D3 Caractériser et gérer les têtes de bassin	Préciser, caractériser les enveloppes des têtes de bassin et y définir des objectifs spécifiques de gestion en concertation avec les acteurs locaux.	Dans un délai de 3 ans	A engager – préciser la cartographie établie en phase d'élaboration (exple : méthodologie appliquée au bassin voisin de la Sioule)
GM-Gestion des espaces et des espèces	GM-4 Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	GM-4-D3 Mettre en place un plan d'actions de préservation et de gestion des zones humides	Identifier les zones humides prioritaires en fonction de critères hydrauliques, écologiques et des risques d'altérations qui pèsent sur elles. Renforcer la protection de certaines dans le cadre des dispositifs ZHIEP et ZSGE.	Dans un délai de 5 ans	Action pré-engagée - proposition d'engager une étude en mutualisation avec le SAGE Cher aval sur les enveloppes fortes/très fortes probabilité de présence et prioritairement dans les ss-bv où un CT est en cours de préfiguration ou documents d'urbanisme en révision Rédaction du CCTP en cours avec lancement au 2 nd semestre sous réserve de l'obtention des financements – Portage par la structure porteuse
IN-Inondations	IN-1 Réduire le risque inondation	IN-D4 Améliorer et partager la connaissance liée au risque d'inondation	Engager des réflexions visant la réalisation d'une étude 3P.	x	Action engagée au travers de l'étude portée par l'EP Loire sur le point d'être notifiée dès l'accord des financements prévus au 1 ^{er} semestre 2019 – Zoom ZEC en cours de réalisation par l'EP Loire
		IN-D5 Suivre la mise en œuvre de la directive inondation	Participer à la définition de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le TRI de Montluçon.	x	Action engagée : suivi par l'animateur et accompagnement de la CA effectué par l'EP Loire pour la rédaction de la SLGRI et PAPI (document déposé en 03/2019 – Chargé de mission spécifique recruté au sein de la CA Montluçon)

Tableau des actions à engager par la CLE



8	Objectif	Disposition	Action	Délais	Observations
GO-Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D1 Assurer le portage et le suivi de la mise en œuvre du SAGE	Assurer le secrétariat technique de la CLE, animer et suivre la mise en œuvre du SAGE et accompagner les maîtres d'ouvrage.	Pendant les 6 ans	Action réalisée avec mutualisation des moyens humains (SIG, Assistante administrative, secrétariat, ...) – animation du CTGQQ en mutualisation avec la CA 18 et le SAGE Yèvre-Auron
	GO-3 Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Assurer, dans un délai de 3 ans l'émergence et l'animation de réseaux de partenaires et de groupes de travail dans les domaines des économies d'eau, de la continuité écologique et de la gestion des cours d'eau, plans d'eau et zones humides.	Dans un délai de 4 ans	Action initiée avec la mise en place du réseau d'animateurs CT / SAGE fin 2018
		GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer des supports de communication et organiser et/ou participer à des actions de sensibilisation et d'animation en relation avec les objectifs de gestion et de préservation du SAGE.	Pendant les 6 ans	Action initiée à poursuivre - Quelques documents réalisés + Organisation conjointe de journées de sensibilisation avec les SAGE Cher aval et Yèvre-Auron
QT-Gestion quantitative	QT-1 Organiser la gestion des prélèvements	QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Etablir et présenter annuellement à la CLE un bilan hydrologique.	Pendant les 6 ans	Action initiée à poursuivre
		QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Engager une réflexion visant à évaluer les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux complémentaires pour affiner l'enveloppe de volume hivernal lors de la révision du SAGE.	Pendant les 6 ans	A engager
	QT-2 Economiser l'eau	QT-2-D1 Constituer et animer des réseaux de partenaires locaux	Constituer et animer un réseau d'acteurs pour la mise en œuvre d'économies d'eau en mettant principalement l'accent sur les collectivités et l'habitat.	Dans un délai de 4 ans	A engager
	QT-4 Satisfaire l'alimentation en eau pour l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage	QT-4-D1 Améliorer les connaissances sur les ressources hydrogéologiques	Réaliser dès l'arrêté d'approbation du SAGE, en lien avec les organismes uniques, une étude permettant d'affiner la connaissance des relations nappes/rivières sur les BV Cher aval, Arnon et Théols.	1 an	Action reportée suite aux échanges avec DREAL et AELB - Attendre la fin des études des OUGC
QL-Gestion qualitative	QL-5 Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	QL-5-D2 Consolider et diffuser les informations sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires	Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et formation en matière de bonnes pratiques phytosanitaires.	Pendant les 6 ans	A engager - Quelques documents existants auprès des DDT et des organismes (les FREDON, les associations de protection de l'environnement)
GM-Gestion des espaces et des	GM-2 Rétablir la continuité écologique	GM-2-D1 Améliorer la connaissance liée aux obstacles à l'écoulement	Améliorer la connaissance relative aux ouvrages hydrauliques afin d'alimenter le ROE et contribuer à la mise en œuvre du Parce.	Pendant les 6 ans	Actions engagée au travers de la mise en place d'un appui en 2019 (0,7 ETP pour l'ensemble des 10 SAGE) auprès des CT



espèces					pour le suivi études RCE + Analyse inter-SAGE de l'état de colonisation du bassin du Cher par l'anguille
		GM-2-D3 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer et diffuser avec les porteurs de programmes contractuels des supports de communication en matière de restauration de la continuité écologique.	Pendant les 6 ans	Action pré-engagée avec l'élaboration d'une exposition vulgarisée (bassin de la Loire) sur la continuité écologique
	GM-3 Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau	GM-3-D2 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer et diffuser des supports de communication/sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'entretien et de gestion des plans d'eau.	Pendant les 6 ans	A engager – documents déjà existants auprès des DDT
	GM-4 Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	GM-4-D4 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Diffuser largement des supports de communication en matière de bonnes pratiques, d'entretien et de gestion des ZH ainsi que les résultats de l'étude de pré-localisation des enveloppes de probabilité de présence des zones humides.	Pendant les 6 ans	A engager avant l'étude ZH ?? Quelques documents existants auprès des DDT
	GM-5 Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)	GM-5-D2 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Diffuser des documents de communication et mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des distributeurs de plantes d'aquariophilie.	Pendant les 6 ans	A engager - documents déjà existants auprès des DDT
IN- Inondations	IN-1 Réduire le risque inondation	IN-D1 Améliorer la culture du risque	Faciliter, notamment au travers du site internet du SAGE, l'accès à l'information.	Pendant les 6 ans	Action initiée avec la mise en ligne d'éléments sur la SLGRI et ceux disponibles dans le RIC

Tableau des actions à engager par la structure porteuse

8	Objectif	Disposition	Action	Délais	Observations
GO- Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D2 Créer et renforcer les synergies territoriales	Envoyer annuellement à la CLE un bilan d'activités	Pendant les 6 ans	Action initiée mais à poursuivre plus formellement – CLE invitée aux COPIL mais établir une trame commune de restitution
	GO-2 Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	GO-2-D2 Favoriser l'émergence et accompagner les porteurs de programmes contractuels	Mettre en œuvre des programmes d'actions pour la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.	Pendant les 6 ans	Actions initiées sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Œil-Aumance, Théols et Arnon aval A initier sur la partie amont du bassin de l'Arnon puis sur les bassins Cher médian



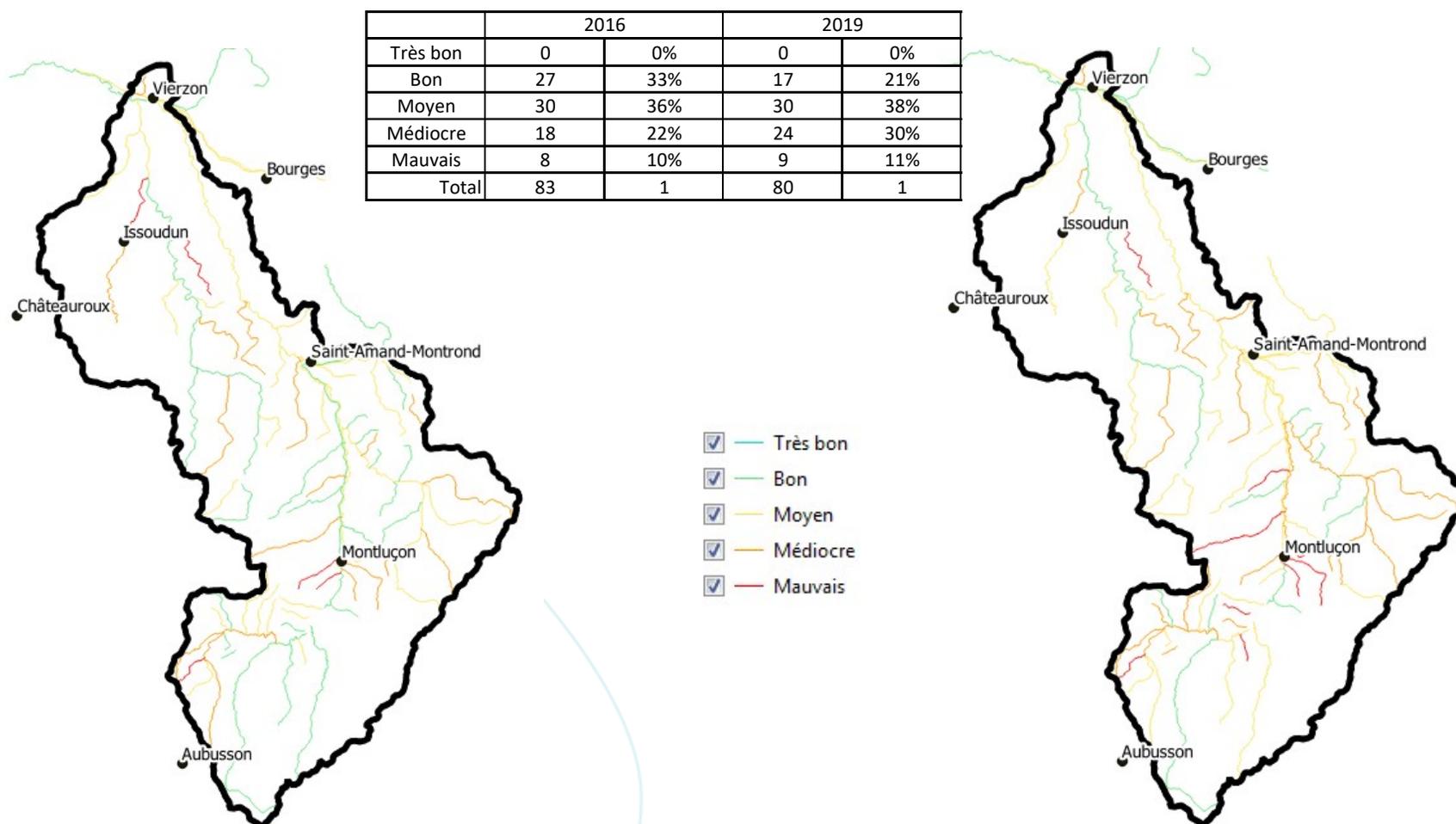
					et Cher aval une fois les porteurs de projet identifiés
			Accompagner et suivre la mise en œuvre du SAGE par les communes et les EPCI dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'eau, de l'assainissement, de la réduction de l'usage non agricole des phytosanitaires et des risques (ruissellement et érosion).	Pendant les 6 ans	A engager – Participation à certaines phases d'élaboration des documents d'urbanisme mais territoire trop vaste pour participer à toutes les démarches
QL-Gestion qualitative	QL-4 Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable	QL-4-D2 Mettre en place un programme d'actions sur les secteurs vulnérables du Jurassique supérieur	Transmettre annuellement à CLE un bilan de l'état d'avancement du programme.	Pendant les 6 ans	Action initiée à poursuivre au travers de la définition du contenu du CTGQQ – Gouvernance prédéfinie
	QL-5 Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	QL-5-D2 Consolider et diffuser les informations sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires	Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et formation en matière de bonnes pratiques phytosanitaires.	Pendant les 6 ans	A engager - Quelques documents existants auprès des DDT
			Etablir et adresser annuellement à la CLE un bilan de l'état d'avancement des opérations non agricoles en matière de réduction des phytosanitaires.	Pendant les 6 ans	A engager – Besoins de remontées de terrain par différents acteurs locaux (communes/EPCI/organismes accompagnateurs)
GM-Gestion des espaces et des espèces IN-Inondations	GM-1 Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	GM-1-D1 Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Elaborer et mettre en œuvre des programmes de restauration prioritairement sur les BV Arnon aval & médian, Tardes & Voueize, Cher amont, médian et aval et Aumance. Pour ce faire, engager dans un délai de 3 ans des études préalables qui prennent en compte les conséquences socio-économiques des actions envisagées.	Dans un délai de 3 ans pour les études et 6 ans pour les travaux	Actions initiées sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Œil-Aumance, Théols et Arnon aval A initier sur la partie amont du bassin de l'Arnon puis sur les bassins Cher médian et Cher aval
		GM-1-D2 Constituer et animer des réseaux de partenaires locaux	Assurer une animation pour faciliter la concertation avec les propriétaires riverains et la mise en œuvre des programmes d'actions de restauration	Pendant les 6 ans	Action initiée avec la mise en place du réseau d'animateurs CT / SAGE fin 2018
	GM-2 Rétablir la continuité écologique IN-1 Réduire le risque inondation	GM-2-D1 Améliorer la connaissance liée aux obstacles à l'écoulement	Fournir annuellement à la CLE un bilan de l'état d'avancement des opérations en matière de rétablissement de la continuité écologique.	Pendant les 6 ans	A engager - CLE invitée aux réunions de COPIL – Mettre en place une trame commune de reporting Faut-il développer des outils numériques de type carte interactive ?
		GM-2-D2 Réduire les taux	Atteindre, dans un délai de 6 ans, les objectifs de	Dans un	Actions engagées - Etude en cours sur

	d'étagement et prioriser les interventions	réduction du taux d'étagement d'eau fixés par cours d'eau.	délai de 6 ans	l'axe Arnon aval – Quelques effacements / aménagements prévus ou réalisés sur l'axe Cher (Bigny, Tranchasse, St-Victor, Montluçon) / Yèvre aval et BV Tardes. Etudes réalisées par la DDT de l'Allier. Synthétiser les ouvrages diagnostiqués et ceux qui le seront dans le cadres des études préalables au CT – communiquer sur l'état d'avancement des actions de RCE Action à initier sur des linéaires non couverts par des procédures contractuelles
		Cibler prioritairement les opérations de restauration de la continuité écologique sur les obstacles jugés infranchissables ou très difficilement franchissables dans le ROE	Dans un délai de 6 ans	A engager - documents déjà existants auprès des DDT
	GM-2-D3 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Assurer une animation sur le terrain pour faciliter la concertation avec les propriétaires d'obstacles transversaux et la bonne mise en œuvre des programmes d'actions.	Pendant les 6 ans	A engager pratiquement partout sauf sur Arnon aval

Tableau des actions à engager par les porteurs de programmes contractuels



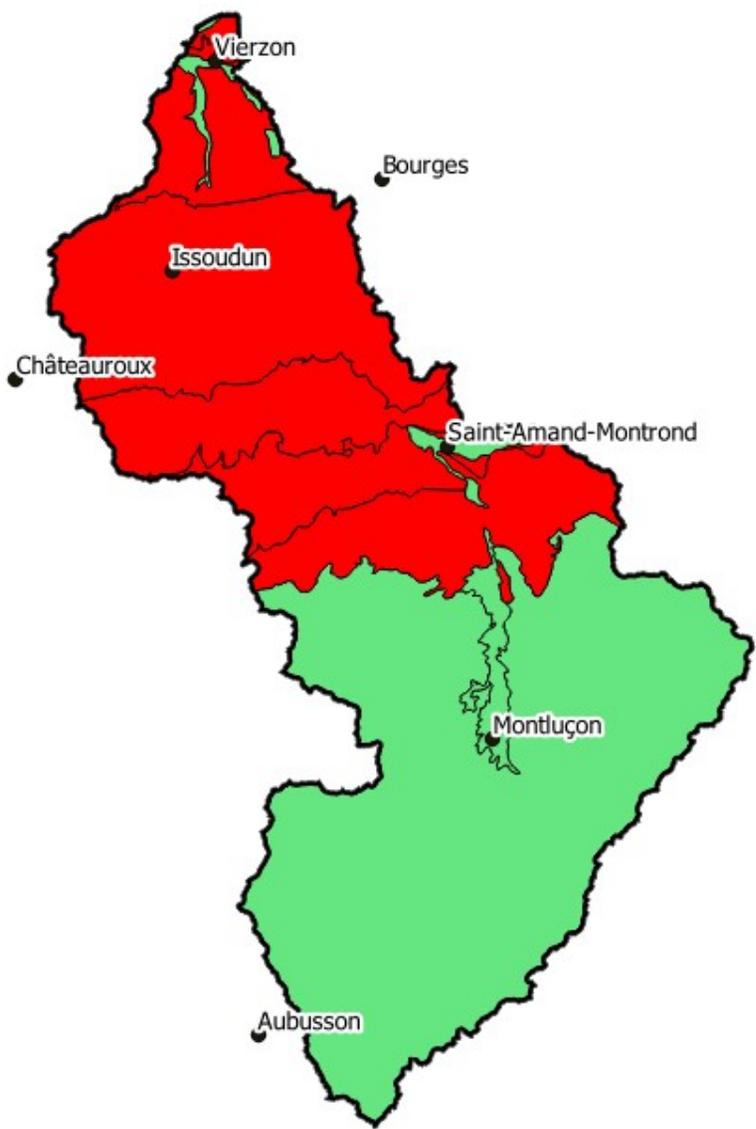
ANNEXE 2 – ETAT 2016 ET 2019 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES



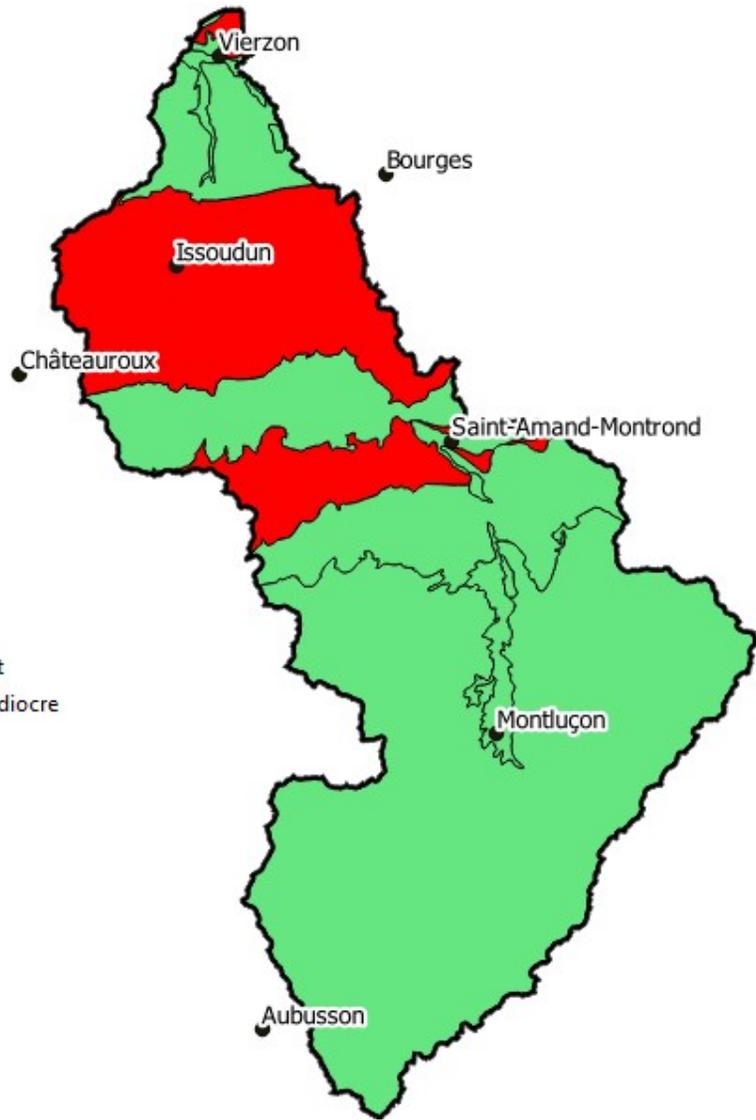
Etat écologique 2016 des masses d'eau superficielles



Etat écologique 2019 des masses d'eau superficielles (en cours de validation)



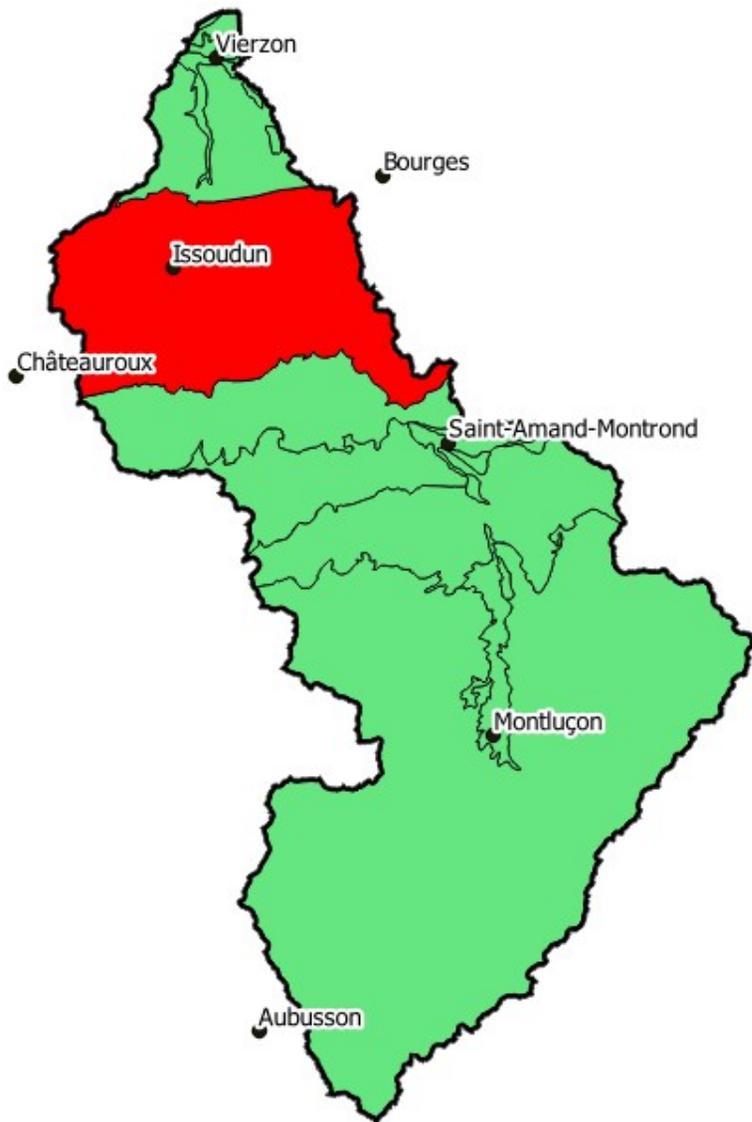
Etat chimique 2016 des masses d'eau souterraines



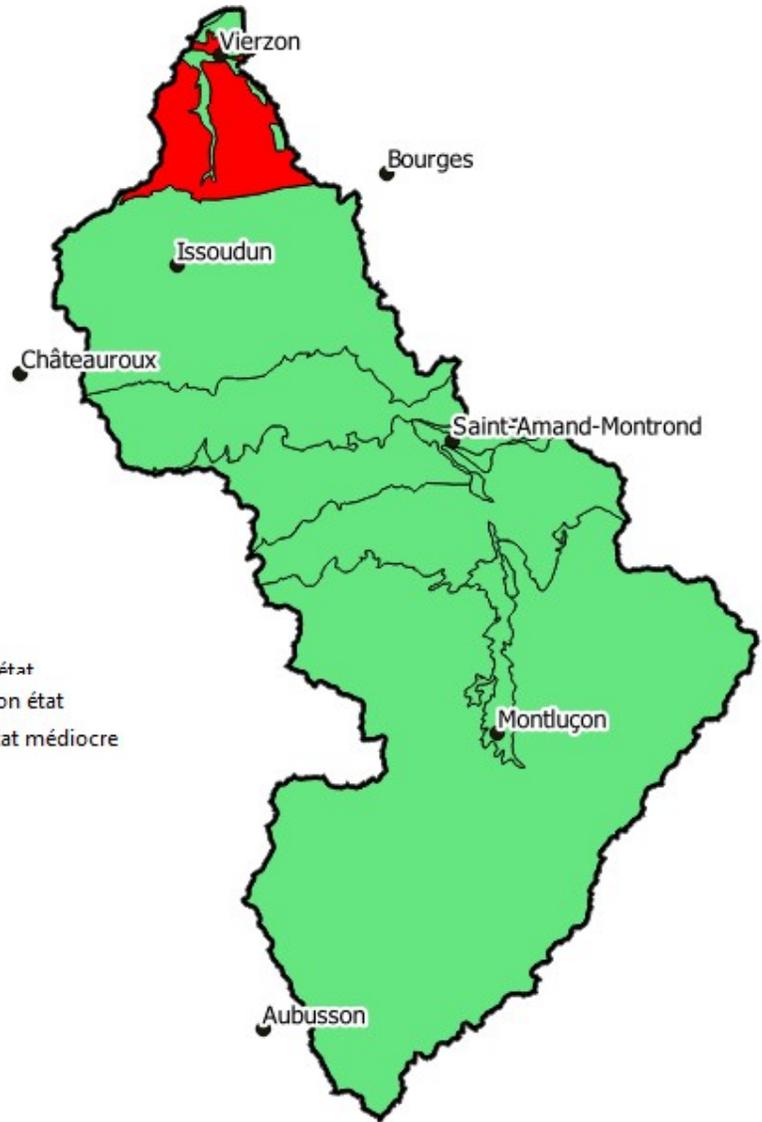
Etat chimique 2019 des masses d'eau souterraines
(en cours de validation)

- Bon état
- Etat médiocre





Etat quantitatif 2016 des masses d'eau souterraines



Etat quantitatif 2019 des masses d'eau souterraines
(en cours de validation)

- Bon état
- Bon état
- Etat médiocre



SAGE Cher amont



Structure porteuse du SAGE



Partenaires financiers



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Autres partenaires



SAGE CHER AMONT • Etablissement public Loire • 2 quai du Fort Alleaume • CS 55708 • 45 057 ORLEANS Cedex
02 46 47 03 06 • 06 30 38 59 29 • contact@sage-cher-amont.fr • www.sage-cher-amont.fr

